

La perte d'autonomie : un besoin d'information se fait sentir

Actualité scientifique



La proportion des personnes âgées de 80 ans et plus dans la population française devrait doubler entre 2010 et 2060 pour atteindre alors 8,4 millions. Toutefois, il ne s'agit pas d'ajouter des années à la vie, mais de la vie aux années. C'est dans cet esprit qu'un réel débat est ouvert autour de l'amélioration de la situation des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie.

La Cour des comptes a publié en 2016, un rapport sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Entre 2010 et 2060, le nombre de personnes âgées dépendantes devrait passer à 2,3 millions et 80% des Français plébiscitent le maintien à domicile lorsqu'il s'agit d'envisager l'aide à apporter à un proche selon le [Baromètre OCIRP 2015](#). Cependant seuls 50% pensent que la famille peut faire seule, d'où la prise de conscience des charges pesant sur l'aide familiale en termes financiers, mais aussi de temps, de stress, et de pression psychologique et physique.

Dans un contexte de ressources publiques militées, il s'agit de mieux cibler les aides et leurs bénéficiaires. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a été créée afin de financer une partie des dépenses nécessaires au maintien à domicile (soins, accompagnement ...) s'est amélioré ces dernières années, mais un manque d'information persiste. Malgré tous les services qui existent autour de l'aide aux personnes âgées dépendantes (logement, équipement, nutrition...), l'offre n'est pas assez lisible et donc pas assez accessible. Il faut ainsi développer et généraliser les instruments de partage des informations nécessaires à une prise en charge efficace et performante.

Pour gagner en efficacité – et au vu des budgets serrés- les politiques de prise en charge et d'aide ont comme objectif d'être au plus près des besoins des personnes concernées et de leurs proches aidants. Et cela passe surtout par la connaissance des besoins et l'information des bénéficiaires. La Cour estime nécessaire d'améliorer l'organisation de la politique de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. Il convient donc de développer l'information afin d'améliorer l'orientation et les choix des proches et des familles des personnes dépendantes.

Selon la Fondation Alzheimer, le coût de maintien à domicile des personnes dépendantes est de 1800€ par mois. Il convient donc de veiller à ce que l'APA soit attribuée de façon à mieux tenir compte des ressources des bénéficiaires. D'autre part l'activité de proche aidant est très pesante ; en effet 83% des aidants déclarent ressentir une charge lourde et éprouvent un sentiment de solitude (selon le [Baromètre OCIRP 2015](#)). De ce fait, il convient également en termes de politique de mieux coordonner les actions mises en place dans le soutien des aidants.

En conclusion, ce rapport de la Cour des comptes indique que les aides pour le maintien à domicile des personnes âgées doivent être mieux ciblées et une meilleure communication doit être développée auprès des personnes concernées et de leur famille.